



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Grégoire Emonet et Damien Raboud, UDC
Objet **Lutte contre l'abandon des déchets**
Date 11.03.2019
Numéro **5.0409**

Le postulat demande au Conseil d'Etat à durcir les peines et sanctions en matière de lutte contre le « littering », ainsi qu'à sensibiliser la population sur le sujet. Le Canton partage entièrement l'objectif des postulants et lui rappelle qu'il a doté le règlement-type de déchets élaboré à l'attention des communes de l'article 6 alinéa 1: « *Tout dépôt de déchets de toute nature en dehors des installations d'élimination autorisées ou en dehors des endroits et des horaires définis, notamment sur le domaine public («littering»), est interdit.»*

Il a également doté le même règlement de l'article 38, qui stipule : « *Toute contravention au présent règlement sera sanctionnée par le Conseil municipal par une amende de 10'000 francs maximum* ».

Donc, les communes, responsables de la gestion des déchets sur leur territoire sont dotées des outils juridiques permettant de mettre des amendes jusqu'à 10'000.- pour l'abandon des déchets.

Le Canton ne reste cependant pas inactif puisque la révision du plan cantonal de gestion des déchets inclura la lutte contre le « littering » et proposera un éventail d'actions à ce sujet. Il est à rappeler que le canton du Valais a déjà participé au développement d'un certain nombre d'outils tels que la Littering-Toolbox ou le guide de développement durable à l'intention des organisateurs de manifestations, qu'il soutient des ateliers interactifs sur le thème de l'environnement dans les écoles valaisannes durant lesquels les élèves sont sensibilisés à la question du littering et qu'il encourage les communes à la mise en place de journée de type Clean-Up-Day permettant de nettoyer des zones de leurs déchets.

Il est proposé l'**acceptation** du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	aucune
Conséquences financières :	aucune
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	aucune
Conséquences RPT :	aucune

Lieu, date : Sion, le 28 novembre 2019